



## AUTRE PREMIÈRE EN FRANCE : LA CHARTE ZÉRO PESTICIDE DESTINÉE AUX PAYSAGISTES

**L**a CNATP Maine-et-Loire est à l'initiative de cette démarche présentée par Gilles Hamon, son Secrétaire général. Né de la problématique créée par la loi Labbé applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019, ce projet innovant de Charte a vu le jour dans le cadre du programme d'amélioration de la qualité de l'eau potable du bassin Ribou/Verdon.

**Là encore, il s'agit d'une première nationale.**

L'objectif de cette Charte paysagiste est de supprimer l'utilisation des produits phyto sur le bassin concerné d'ici à 2019, cela sur la base d'une adhésion volontaire et d'engagements réciproques. Les partenaires (collectivités, associations) assurent la mise en place d'un plan et d'outils de communication, mais aussi des formations et fournissent les argumentaires « zéro pesticide ».

De leur côté, les entreprises s'engagent à participer à une réunion annuelle, à désigner un responsable « charte », à former tous leurs salariés aux techniques alternatives et à ne proposer à leurs clients que des solutions d'entretien « zéro pesticide ».

Aujourd'hui, 12 paysagistes se sont déjà engagés dans la charte et une dizaine supplémentaire se trouvent en cours d'engagement, avec le soutien de la CNATP.

Un second comité de pilotage et une nouvelle Charte viennent d'être lancés, cette fois sur un tiers du département, à l'aide des mêmes outils, donc pour un coût extrêmement réduit. Ce qui prouve que des projets semblables pourraient aisément être dupliqués dans d'autres départements ! De plus, la CNATP ne pourra que gagner encore en reconnaissance auprès des pouvoirs publics en étant acteur d'une telle action de valorisation du métier de paysagiste.

Suite à cette présentation, une longue série d'échanges s'est engagée autour du thème du « zéro-phyto ».



## UN OUTIL D'ACCÈS AUX MARCHÉS : LA COOPÉRATIVE DE TRAVAUX PUBLICS

**M**. Loïc Berger, co-gérant de la société Berger TP, société familiale de 6 personnes, est venu faire le bilan de la coopérative Ain Assainissement Environnement Services après ses 3 premières années de fonctionnement.

Cette structure a permis de mettre en commun des compétences diverses dans le domaine de l'assainissement autonome (bureau d'études, plombier, électricien, vidangeur, etc.), afin de proposer une offre globale et de gérer les chantiers de A à Z.



Le premier exercice social a vu la réalisation de petits projets individuels, la mise en place d'un site internet, d'une page Facebook ; puis le référencement auprès des SPANC s'est fait suite à de nombreuses phases de dialogues ; dès le second exercice, des projets plus conséquents ont été menés à bien pour un chiffre d'affaires de 295 000 €.

Cette année, ce C.A. a presque doublé grâce à de gros projets très intéressants tels, par exemple, la villa Renaissance (v. plus haut) ou une patinoire « écologique » après réponse commune à un appel d'offre public... une démarche impossible si chaque structure s'était présentée individuellement. Aujourd'hui, la coopérative AAES réunit 19 entreprises dont 10 de TP, 1 de maçonnerie, 2 d'électricité, 1 de pose d'enrobés, 2 de plomberie, 3 paysagistes... Chacune est assurée RC décennale et la coopérative l'est également, ce qui procure une garantie supplémentaire aux clients.

AAES a même développé une gamme de produits écologiques pour l'entretien des micro-stations ANC, mais aussi des lessives, des produits pour le nettoyage des sols, des insecticides bio...

En s'appuyant sur plusieurs exemples de chantiers auxquels il a eu l'occasion de participer, L. Berger a démontré que la mise en commun des ressources et des savoir-faire au sein d'une coopérative de services, ça fonctionne !

Les résultats sont au rendez-vous pour le prouver !

Cela a suscité de nombreuses demandes d'explications sur des points très précis (mutualisation des matériels, administration, gestion des comptes, marges, investissement personnel, etc.) de la part de l'assistance.

